

L'hon. M. MARTIN: Je promets que ce sera pour demain soir ou le lendemain dans la soirée.

Des VOIX: Non.

L'hon. M. MARTIN: J'ignore quel est le programme de jeudi. L'honorable député avait d'abord demandé qu'on lui fournisse une occasion de soulever son point d'ici deux jours.

M. WHITE (Hastings-Peterborough): Non; je désirais l'aborder demain.

L'hon. M. MARTIN: Je m'engage à faire de mon mieux pour que cette occasion lui soit fournie demain soir ou le lendemain. Je veux être absolument juste.

M. WHITE (Hastings-Peterborough): Je ne suis pas exigeant mais je crois que le ministre peut faire en sorte que la question vienne sur le tapis demain dans l'après-midi ou dans la soirée.

M. MacNICOL: Le ministre connaît le programme de jeudi.

L'hon. M. MARTIN: J'ai fait erreur: le comité des subsides ne siège pas ce jour-là.

M. MacNICOL: Que va décider le ministre? Permettra-t-il à l'honorable député de soulever sa question demain au cours de la journée?

L'hon. M. MARTIN: Oui, je ferai de mon mieux. Je ne veux pas induire la Chambre en erreur. Je n'aime pas à prendre d'engagements que je ne puis remplir mais je promets que l'honorable député aura l'occasion demain soir de soulever le point qui l'intéresse.

M. WHITE (Hastings-Peterborough): Si j'interprète bien le Règlement, on ne peut présenter de motion les jeudis et vendredis lorsque la Chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. M. MARTIN: En effet.

M. WHITE (Hastings-Peterborough): Je suis entièrement satisfait.

CHÔMAGE DANS LES PROVINCES MARITIMES

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je suis heureux que cette question soit réglée, monsieur l'Orateur, mais le ministre en a maintenant une autre sur les bras. Avant que vous quittiez le fauteuil, j'aimerais soulever un sujet qui intéresse vivement mes commettants et dont dépend même leur subsistance.

J'ai entendu la requête que le ministre vient d'adresser à l'honorable député d'Hastings-Peterborough (M. White) et il n'est pas un membre du cabinet que je tiens tant à accommoder.

L'hon. M. MARTIN: Merci de ces bonnes paroles.

[M. White (Hastings-Peterborough).]

M. GILLIS: J'estime cependant que les raisons invoquées ne tiennent pas. L'absence de nombreux ministres est sans importance. Tous savent lire et, demain, après avoir pris connaissance de ce qui s'est dit en leur absence, ils pourront agir. Je ne leur en veux pas de s'être absentes; ils avaient le devoir de le faire.

Si je prévoyais d'ici une couple de semaines, une occasion de discuter le sujet que j'entends exposer aussi brièvement que possible ce soir, j'attendrais; mais je n'en prévois pas.

L'hon. M. MARTIN: Monsieur l'Orateur, vu l'attitude que j'ai prise et en toute justice pour l'honorable député d'Hastings-Peterborough, si l'honorable représentant persiste à amorcer la discussion, je ne vois pas que nous puissions refuser d'entendre celui qui, de fait, a été le premier à prendre la parole.

M. GILLIS: Voici, monsieur l'Orateur. Cette question est maintenant réglée. Le ministre et l'honorable député d'Hastings-Peterborough en sont venus à une entente. L'honorable député a convenu de réserver l'exposé de son problème jusqu'au moment où, pour l'accueillir et en présence du ministre compétent, on présentera une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Il a alors repris son siège.

Je n'enfreins sans doute aucun article du Règlement en abordant le sujet qui m'intéresse.

L'hon. M. MARTIN: Je ne veux pas me montrer trop opiniâtre, mais vu que l'honorable député d'Hastings-Peterborough s'est rendu à ma requête, je ne doute pas que l'honorable député de Cap-Breton-Sud se rende à mon invitation d'en faire autant. Il aura demain soir la même occasion de formuler ses observations, en présence des ministres et, en particulier, du ministre compétent. Vu les circonstances et l'absence motivée de mes collègues, ma requête n'a sans doute rien de déraisonnable. Je connais assez l'honorable représentant pour savoir qu'il se rendra à mon désir et je n'hésite pas à l'y inviter.

M. GILLIS: Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun ministre, je le répète, que je serais plus heureux d'obliger. Dans les circonstances cependant, le problème que je veux traiter est grave.

M. MacNICOL: J'invoque le Règlement. Si l'honorable député doit prononcer un discours sur n'importe quel sujet au moment où la Chambre est sur le point de se former en comité des subsides, l'honorable député d'Hastings-Peterborough, qui a repris son siège, devrait, comme l'a dit le ministre, avoir l'autorisation d'exposer ses vues.